



## PROCÈS-VERBAL

Séances du jeudi 6 février 2025 à 19h30  
Salle du Conseil communal  
Présidence : M. Philippe Herminjard  
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur  
« Citoyenne TV », [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch)  
et [www.youtube.com](http://www.youtube.com)**

**01 / 2025**

M. le Président ouvre la séance et salue toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s'efforcera de rapporter l'essentiel de nos débats, au public, aux téléspectateurs et aux internautes, ainsi qu'aux agents communaux qui assurent la bonne marche des séances.

### **1. Appel**

76 personnes présentes sur 97 élues, 21 personnes absentes, dont 1 sans excuse (Mme Marie-Anna Carteron)

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

#### **2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 6 février 2025**

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

### **3. Communications du Bureau et correspondance**

- Les élues et les élus, voire au-delà, ont reçu une lettre d'En Avant Vevey expliquant qu'il n'était pas satisfait de la situation concernant le secrétariat du Conseil communal, ainsi que du Greffe municipal. Le Bureau a examiné la situation et soutient pleinement et de manière forte et définitive la secrétaire du Conseil pour ses prestations et celle du Greffe municipal pour son travail. M. le Président indique que la discussion ne sera pas ouverte à ce sujet, mais le Bureau s'engage à répondre formellement au courrier reçu.  
M. le Syndic, au nom de la Municipalité, s'associe au Bureau du Conseil pour affirmer et faire part aux personnes concernées de tout son soutien et leur témoigner sa profonde reconnaissance pour leur travail au quotidien, toujours exécuté avec diligence et fidélité (*Applaudissements du Conseil*)
- Une citoyenne, ancienne conseillère communale membre du parti socialiste, a interpellé le Président. Elle revient sur le postulat qui demandait la réalisation d'une rampe d'accès à la maison de quartier Bel-Air, validée lors du budget 2019 et qui, à ce jour, n'est toujours pas réalisée. La demande est faite à Mme G. Kämpf, municipale, d'agir pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder au bâtiment
- La révision de la loi sur les communes est mise en consultation depuis quelques jours. Il est possible de faire part de ses commentaires par les relais politiques et jusqu'au Grand Conseil. D'ici le 30 juin prochain, il est également possible de décider si l'on souhaite modifier le nombre d'élus à la Municipalité ou au Conseil communal. Toute demande en ce sens doit se faire dans les meilleurs délais compte tenu de la procédure et des délais à respecter

### **4. Adoption du procès-verbal**

#### **4.1 Adoption du procès-verbal des séances des 5 et 12 décembre 2024**

M. L. Cornu rappelle la demande formulée au point 12.3 d'avoir accès à l'arrêt complet de la CDAP concernant la construction du collège modulaire du Rivage. Le Conseil peut-il recevoir ce document ?

M. le Président indique que ce document est accessible en consultant le lien [https://entscheid-suche.ch/dok/VD\\_Omni/VD\\_TC\\_031\\_AC-2023-0376\\_2024-10-25.html](https://entscheid-suche.ch/dok/VD_Omni/VD_TC_031_AC-2023-0376_2024-10-25.html).

M. P. Chiffelle propose les corrections suivantes :

Page 27 : notre Exécutif semble vouloir suivre, depuis une dizaine d'années, un nouveau principe, celui de la « collégialite », terme qu'il *propose de définir dans le dictionnaire du patois institutionnel veveysan* comme « obstination endémique et aveugle d'un exécutif à vouloir ériger à tout prix des constructions scolaires *sur des terrains* manifestement juridiquement impropres à une telle affectation ».

Page 28 : les mesures de protection *induites* par les inventaires ISOS et ICOMOS.

Page 29 : Mme L. Willommet a bien repris le terme de collégialite (et non collégialité). Sur la même page, dans sa propre intervention, son propos n'était pas du tout de contester *la nécessité* d'un collège.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal des séances des 5 et 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité tel que corrigé, avec remerciements à la secrétaire.

## 5. Prestation de serment

5.1 En remplacement de Mme Marianne Ghorayeb (EAV), démissionnaire

5.2 En remplacement de Mme Hélène Gandar (da.), démissionnaire

5.3 En remplacement de M. Alexandre Ghorayeb (EAV), démissionnaire

Nous avons reçu les démissions respectives du Conseil communal de Mmes M. Ghorayeb (EAV) et H. Gandar (da.), ainsi que de MM. A. Ghorayeb (EAV) et S. Vlajic (EAV). M. le Président rappelle que les démissions doivent être munies d'une signature manuscrite.

Faute de propositions pour le remplacement des représentants d'En Avant Vevey, qui est donc reporté à la séance du 27 mars 2025, M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire

- M. Cyril Gros, en remplacement de Mme Hélène Gandar (da.), démissionnaire

## 6. Elections

6.1 D'un·e membre suppléant·e à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Loïc Brawand (PLR), démissionnaire

La candidature de Mme M. Boissard est présentée.

Sans autre proposition, Mme Maria Boissard (PLR) est élue membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE de manière tacite et par acclamation.

6.2 D'un membre délégué au Conseil d'établissement des établissements primaire et primaire et secondaire de Vevey, en remplacement de M. Jérôme Christen (VL), démissionnaire

La candidature de Mme A.-F. Simonin est présentée.

Sans autre proposition, Mme Anne-Francine Simonin (VL) est élue membre déléguée au Conseil d'établissement des établissements primaire et primaire et secondaire de Vevey de manière tacite et par acclamation.

6.3 D'un·e 2e vice-présidence au Bureau du Conseil, en remplacement de Mme Marianne Ghorayeb (EAV), démissionnaire

M. le Président constate qu'à ce jour, aucune candidature n'est présentée. Cela pose quelques problèmes parce que nous avons besoin d'une seconde vice-présidence dans les meilleurs délais. Il demande donc au groupe En Avant Vevey de fournir le plus rapidement possible le nom d'une personne pour remplacer Mme M. Ghorayeb.

Ce point est donc reporté à la séance du 27 mars 2025.

6.4 D'un membre à la Commission des finances, en remplacement de Mme Marianne Ghorayeb (EAV), démissionnaire

M. le Président constate que là aussi aucune candidature n'est présentée. Cela pose problème parce que Mme M. Ghorayeb était présidente de la commission des finances. Elle doit donc être remplacée en tant que membre, mais aussi régler la question de la présidence. Il demande une fois de plus à En Avant Vevey de se déterminer

sur la personne qui reprendra le siège vacant et si elle assumera également la présidence de la commission. Ce point est donc reporté à la séance du 27 mars 2025.

6.5 D'un·e membre et d'un·e membre suppléant·e à la Commission de gestion, en remplacement de Mmes Hélène Gandar (da.) et Marianne Ghorayeb (EAV), démissionnaires

La candidature de M. C. Gros est présentée pour le poste de suppléant. En Avant Vevey ne présente aucune candidature.

Mme S. Dohr remarque que l'intéressé a déjà siégé au Conseil durant la législature et que le règlement prévoit, à son article 10, qu'une démission est irrévocable. Qu'en est-il ?

M. le Président répond qu'une personne qui a démissionné ne peut pas changer d'avis et revenir au Conseil. En revanche, elle peut se représenter.

M. P. Bertschy ajoute que tous les partis disposent de viennent-ensuite. Lorsque la liste est épuisée, le groupe peut proposer n'importe quel candidat, pour autant qu'il remplisse les conditions et même s'il a déjà siégé durant la législature.

Sans autre proposition, M. Cyril Gros (da.) est élu membre suppléant·e à la Commission de gestion de manière tacite et par acclamation. Le remplacement de Mme M. Ghorayeb est reporté à la séance du 27 mars 2025.

6.6 D'un membre à la Commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme », en remplacement de Mme Hélène Gandar (da.), démissionnaire

La candidature de Mme S. Berrocal est présentée.

Sans autre proposition, Mme Sabrina Berrocal (da.) est élue membre à la Commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme » de manière tacite et par acclamation.

## 7. Nominations

7.1 Nomination d'une commission ad hoc pour la prise en considération du postulat de M. Hervé Queyranne (da.), intitulé « Pour une commission de l'événementiel »

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	Mme	Sarah Tobler
<u>Membres :</u>	da.	M.	Hervé Queyranne
	VL	M.	Eric Bays
	PLR	M.	Pedro Da Silva Teixeira
	Verts	Mme	Koya Hofstetter
	PS	Mme	Marion Houriet
	UDC	Mme	Corinne Pilloud
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	da.	M.	Frédéric Vallotton
	Verts	Mme	Jennyfer Vincent
	EAV	---	
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	da.	M.	Adrien Colin
	LCVL	M.	Ceki Gülcü
	PLR	M.	Jean-Daniel Légeret
	VL	M.	Stéphan Molliat
	UDC	Mme	Ariane Verdan
	Verts	Mme	Diane von Gunten
	EAV	---	

## 8. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

La parole n'est pas demandée.

## 9. Préavis / Rapports-préavis

### 9.1 Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Serge Ansermet (PS), intitulé « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? » (2025/RP01)

Cet objet a été renvoyé à la commission Environnement et Energie, qui l'a déjà traité en qualité de commission ad hoc.

### 9.2 Adaptation de l'offre en transports publics Ligne de bus VMCV 203, 204, 208, 211, 212 et 215 et demande de crédit d'ouvrage de CHF 255'000.— pour la réalisation de 5 nouveaux quais de bus (2025/P02)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	da.	M.	Alain Gonthier
<u>Membres :</u>	VL	M.	Eric Bays
	PS	M.	Dominique Besson
	PS	Mme	Monique Gavin
	da.	Mme	Sandra Jamet
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	PLR	M.	Jacques Sauvonnnet
	PLR	Mme	Sarah Tobler
	UDC	Mme	Ariane Verdan
	Verts	M.	Colin Wahli
	EAV	---	
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	Verts	Mme	Juliette Lerch
	PLR	M.	Victor Marinelli
	VL	M.	Stéphan Molliat
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	da.	M.	Alexandre Vallotton
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	EAV	---	

### 9.3 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 799'700.— pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance, d'un crédit supplémentaire déjà dépensé au budget 2024 de CHF 96'600.— et d'accepter la mise en œuvre de mesures complémentaires - Réponse au postulat de Mme Anna lamartino (PLR), intitulé « Insécurité à la Gare, impunité ou réactivité » (2025/P03)

M. le Président remarque que plusieurs demandes lui sont parvenues afin d'élargir cette commission ad hoc, proposée dans un premier temps comme une commission standard. Le Bureau a examiné cette demande et a accepté d'élargir cette commission à 13 membres.

Mme S. Dohr dit ne pas comprendre la motivation de passer de 11 à 13 membres.

M. A. Gonthier pense que cette question bouleverse notre cité et que Mme S. Dohr n'est pas la dernière protagoniste de ce bouleversement. Cela vaut donc la peine d'élargir le nombre de personnes qui en discutent.

M. le Président ajoute que passer de 11 à 13 membres n'aura sans doute pas d'incidence sur le résultat, mais le sujet est suffisamment émotionnel pour que le Bureau considère qu'il était important d'élargir la commission.

M. J. Christen s'étonne de constater que, pour chaque commission nommée ce soir, En Avant Vevey ne présente aucun représentant. De mémoire, cela n'est jamais arrivé. Quelles en sont les conséquences, parce que la situation lui paraît devenir assez grave ?

M. le Président répond qu'effectivement il n'y a pas de représentants d'En Avant Vevey, mais par défaut.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	Verts	Mme	Valérie Zonca
----------------------------------	-------	-----	---------------

<u>Membres :</u>	PLR	M.	Patrick Bertschy	
	UDC	Mme	Yvette Bonjour	
	PS	M.	Pierre Butty	
	da.	M.	Pierre Chiffelle	
	da.	M.	Adrien Colin	
	VL	Mme	Sarah Dohr	
	PLR	Mme	Anna Iamartino	
	PLR	Mme	Sandra Marques	
	PS	M.	Julien Rilliet	
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi	
	da.	M.	Clément Toluoso	
	EAV	---		
	<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Eric Bays
		PLR	Mme	Maria Boissard
		PS	Mme	Giuliana De Regibus
Verts		Mme	Sophie Métraux	
da.		Mme	Joëlle Minacci	
UDC		Mme	Corinne Pilloud	
LCVL		M.	Martino Rizzello	
EAV		---		

#### 9.4 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024 (2025/P04)

Cet objet a été renvoyé à la commission des finances.

#### 9.5 Politique de l'habitat et du logement de la commune de Vevey - Adoption du règlement d'attribution des LUP du territoire (L3PL), intitulé « Règlement communal relatif aux conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide à la pierre et de logements à loyers abordables » - Réponses aux deux postulats, intitulés, « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » de M. Alain Gonthier (da.) et « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant·e·s et apprenti·e·s de notre région » de M. Antoine Dormond (Vert·e·s) (2025/P05)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Vincent Matthys	
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Patrick Bertschy	
	da.	M.	Adrien Colin	
	da.	M.	Laurent Lavanchy	
	Verts	Mme	Sophie Métraux	
	VL	M.	Roger Pieren	
	UDC	Mme	Corinne Pilloud	
	da.	M.	Hervé Queyranne	
	PLR	M.	Rolf Schweizer	
	PLR	Mme	Sarah Tobler	
	LCVL	M.	Mattia Vidoz	
	Verts	Mme	Diane von Gunten	
	EAV	---		
	<u>Suppléants(es) :</u>	PLR	M.	Olivier Bovay
		Verts	Mme	Emmanuelle Carruzzo Evéquo
		VL	M.	Jérôme Christen
da.		Mme	Joëlle Minacci	
PS		M.	Julien Rilliet	
LCVL		M.	Jean-Marc Roduit	
UDC		M.	Bastien Schobinger	
EAV	---			

## 10. **Rapports des commissions**

### 10.1 Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 771'000.— TTC pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège de la Veveyse (2024/P37)

Rapport : M. Laurent Lavanchy

M. P. Butty habite non loin du Collège de la Veveyse depuis plus de 25 ans. Il passe régulièrement devant cette cour d'école presque entièrement bétonnée - avec quatre arbres le long de la rue Louis-Meyer - qu'il a toujours trouvée désespérément triste. Il se dit donc particulièrement heureux de voir enfin un projet amener des espaces verts et des jeux pour les enfants de cette école. Bravo aux services de la Ville qui ont concocté ce nouvel aménagement. Nul doute que les enfants y trouveront leur compte. Il invite donc le Conseil à approuver ce préavis.

Mme C. Gigon ajoute que le groupe des Vert-e-s est évidemment très satisfait de cette proposition et demande de la soutenir. La végétalisation du préau est intéressante, parce qu'il est vrai qu'en été, en cas de fortes chaleurs, les enfants ont très peu d'ombrage et aucun endroit où se rafraîchir. La démarche participative menée avec les enfants est intéressante, cela donne presque envie de redevenir enfant pour pouvoir vivre des récréations au collège de la Veveyse.

M. J.-M. Roduit remarque que des classes provisoires seront bientôt érigées sur le parking de la station d'épuration. Malheureusement, les enfants qui fréquenteront ces classes ne disposeront pas de préau scolaire. Pourront-ils accéder au préau de l'école de la Veveyse ?

Mme L. Willommet, municipale, répond que les élèves qui fréquenteront le collège provisoire du SIGE sont des élèves de 7-8<sup>e</sup> année, donc pas du même degré que les élèves de 1 à 6 primaires qui fréquentent le collège de la Veveyse. Pour ces élèves, comme indiqué dans le préavis, la cour sera aménagée au bord du lac. Ce n'est certes pas le nouveau préau du collège de la Veveyse, mais ce sera sans doute l'un des plus beaux préaux du canton.

Mme J. Minacci remarque que la commission a voté à l'unanimité pour ce projet. Elle tient à remercier les services pour l'excellent travail réalisé dans le cadre de ce projet, que ce soient les démarches participatives, mais aussi le projet tel qu'il est présenté, qui est de grande qualité. Le groupe da. se réjouit qu'il soit mis en œuvre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 37/2024, du 18 novembre 2024, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 771'000.— TTC pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège de la Veveyse »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 771'000.— pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège de la Veveyse ;
  2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
  3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2 ;
  4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2025 d'un montant de CHF 16'000.—, compte n° 526.3141.01 « Entretien des préaux, clôtures et plantations », relatif aux travaux d'entretien du préau ;
  5. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2026 et suivants les montants relatifs et découlant de l'entretien du préau.
- 10.2 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 897'000.— pour le renouvellement 2025 de l'infrastructure centrale (serveurs, stockage, baies de sauvegarde, systèmes de virtualisation et commutateurs reliant ces équipements) de l'informatique de l'administration communale de la Ville de Vevey (2024/P38)

Rapport : Mme Sarah Tobler

Mme S. Tobler rappelle les deux vœux formulés par la commission, à savoir : 1) Procéder, lors du prochain renouvellement, à un appel d'offres avec des conditions plus strictes sur la durée de vie des serveurs, leur garantie et leur maintenance (7-10 ans) et 2) Le SYS doit rester attentif aux évolutions techniques et financières

liées aux questions d'externalisation, particulièrement en amont du prochain renouvellement matériel, et anticiper les futurs développements au maximum. Le préavis devrait être présenté l'année qui précède le renouvellement.

M. le Syndic remarque que quelques questions sont restées en suspens lors de la commission. Une question portait sur l'évolution dans le temps de notre capacité de stockage des données. En 2009, la capacité équivalait à 14 TB (1 TB = 1000 G). En 2015, on en avait 30, 50 en 2020. Ce qui est prévu avec ce préavis, c'est 75 TB. La courbe n'est donc pas exponentielle, mais la quantité de données augmente. Cela correspond, pour chacun des postes informatiques de l'administration, à l'équivalent de la capacité d'un téléphone d'entrée de gamme (128G). Par personne, cela ne représente donc pas une quantité de données très impressionnante. Pour montrer quelles sont les données qui aujourd'hui prennent de la place, l'enregistrement de 44 caméras de vidéosurveillance pendant 7 jours représente cette capacité totale (72 TB). On sait que les vidéos et la haute définition consomment aujourd'hui beaucoup de bande passante et conservent des quantités de données importantes. Pour l'exercice du service public, on a beaucoup de bases de données et de documents qui ont une taille extrêmement optimisée. La commission a aussi posé la question de la durée de vie de ces appareils. Tout comme la commission, la Municipalité n'est pas ravie de devoir changer des appareils qui potentiellement fonctionnent encore, mais on ne représente qu'une petite goutte d'eau aujourd'hui dans l'ensemble du marché et on a peu d'influence sur les règles et les durées de maintenance. Prolonger la maintenance coûterait beaucoup plus cher. C'est donc aussi une pondération entre les coûts et la réalité du marché. Mais ce qu'on pourra faire cette fois, c'est effectivement ne pas attendre la fin de vie théorique de ces appareils pour se soucier de ceux pour lesquels on pourrait prolonger la maintenance. Peut-être qu'en le faisant plus en amont, on pourra obtenir des conditions plus avantageuses que de le faire au dernier moment, lorsqu'on est obligé de changer les appareils. La réplication en temps réel des données sur deux sites est apparue à la commission comme quelque chose d'assez luxueux. Le chef de service a consulté les communes membres de l'AVRiC (Association Vaudoise des Responsables informatiques Communaux). Plusieurs autres villes du canton appliquent exactement le même système en temps réel de réplication sur plusieurs sites. Deux autres villes y pensent pour leur prochain renouvellement. Les autres communes qui ne sont pas membres de cette association n'ont pas de responsable informatique ou pas une taille suffisante et des besoins identiques aux grandes communes. Il rappelle les points forts du système actuel que la Municipalité propose de mettre à niveau par la suite. Il y a tout d'abord la question de la sécurité. Même si l'on ne doit pas trop se vanter, on résiste pour l'instant à l'épreuve de toutes les tentatives en la matière. Il y a aussi la fiabilité et la disponibilité de nos services pour pouvoir offrir un service public de qualité. On a une forme d'autonomie et de résilience qu'on a pu mettre à l'épreuve lorsqu'on a testé les mesures en lien avec le délestage. Cela nous permet, sur notre réseau interne, de maintenir la totalité des applications métiers avec des génératrices. On ne dépend pas du réseau internet, sur lequel on n'aurait aucune prise et qui pourrait tomber du jour au lendemain. On pourrait ainsi continuer à fournir des prestations importantes pour la population. C'est le modèle qui est choisi dans bon nombre de communes pour avoir plus de résilience lors de ces problématiques.

M. H. Queyranne souhaite aborder une question qui lui semble essentielle dans le cadre de notre engagement en faveur de la transition écologique. On entend souvent que l'impact écologique de l'informatique est principalement dû à son utilisation, à la consommation d'énergie qu'elle implique. C'est largement faux, cet impact commence bien avant : 70 à 80% résident dans la fabrication des appareils eux-mêmes. Un ordinateur, un smartphone, un serveur contient en moyenne une soixantaine d'éléments du tableau périodique : minerais rares, métaux précieux, terres rares. Tous ces matériaux sont extraits dans des conditions souvent dramatiques pour la biodiversité, exacerbant les crises liées aux stress hydriques, à la pollution des sols et de l'air, détruisant les écosystèmes naturels, sans parler de l'impact sur les populations locales (expropriations, travail plus ou moins forcé dans des conditions dramatiques et violant les droits humains le plus souvent). L'extraction de ces ressources devient de plus en plus problématique, car ces minerais et métaux rares sont en voie de raréfaction. Dans quelques années, l'Humanité sera confrontée à un choix difficile : devons-nous continuer à produire des smartphones, fabriquer des véhicules électriques, développer des équipements médicaux comme les PETscan ou IRM, alors que nous risquons de manquer de ces ressources rares pour satisfaire tous ces besoins essentiels ? Ce n'est pas un scénario lointain, ce défi se profile déjà à l'horizon. L'agence internationale de l'énergie prévoit les premières pénuries de cuivre d'ici à 2030... Il se dit bien conscient que le renouvellement lié à ce préavis ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan. Cependant, il trouve scandaleux d'être obligé de jeter au rebut des serveurs parfaitement fonctionnels simplement parce que de grandes entreprises de l'industrie informatique nous imposent leur politique d'obsolescence programmée. C'est une hérésie écologique et une source de gaspillage inacceptable. En tant que collectivité engagée dans la transition écologique, il est vital que nous rappelions cette réalité, même dans nos décisions locales. Notre choix, même modeste, peut envoyer un message important. D'où le vœu de la commission d'imposer dans nos appels d'offres publics une exigence simple, mais fondamentale : des engagements de support pendant 8 à 10 ans minimum. Nous ne demandons pas forcément une garantie sur cette durée, mais la garantie d'un support, afin de prolonger la durée de vie de ces équipements et donc éviter de devoir en fabriquer de nouveaux. C'est un acte de responsabilité citoyenne vis-à-vis de notre planète et des générations futures. Nous ne pouvons et ne devons plus accepter ce genre de statu quo. Le groupe da. propose néanmoins d'approuver les conclusions de ce préavis, n'ayant pas vraiment le choix.

Mme S. Dohr intervient à propos du coût. On va dépenser presque un million de francs dans le renouvellement d'une infrastructure qui certes a fait ses preuves. La commission a longuement discuté des possibilités de changer la technologie parce que cette infrastructure est coûteuse, et lorsqu'on voit que toutes les grandes villes du canton ont la même structure, cela signifie qu'elles dépensent des millions de francs tous les cinq ans pour ce renouvellement et jeter du matériel qui est encore fonctionnel. On doit changer de réflexion, non seulement à Vevey, mais probablement aussi sur la Riviera. Ce soir, une commission siège pour traiter d'un préavis qui demande la création d'une nouvelle infrastructure informatique propre à l'ASR. L'ASR veut dépenser CHF 1'230'000.- dans une nouvelle infrastructure qu'il faudra renouveler dans 5 ans parce que le fournisseur ne garantit pas plus de 5 ans de fonctionnement. L'heure est venue aujourd'hui de discuter avec les grandes communes pour voir si le fait de converger les centres de données n'est pas possible, non seulement pour économiser l'argent des contribuables, mais aussi l'infrastructure. Pour sa part, elle votera contre ce préavis. Le groupe Vevey Libre va probablement s'abstenir, dans le but d'envoyer le signal à la Municipalité qu'elle doit s'ouvrir à l'idée d'une convergence des centres de données sur la Riviera.

M. K. El Khalifa rappelle que le Service des systèmes d'information de la Ville procède au renouvellement de son infrastructure sur un cycle de 5 ans depuis 30 ans. Cycle de 5 ans de facto puisque les fournisseurs ne proposent pas de support raisonnable au-delà de cette période. À noter que ces équipements sont tout à fait fonctionnels, mais ne peuvent pas être réutilisés d'occasion. Ils finiront donc dans le processus de recyclage SWICO. Certes, le système doit être résilient et fiable pour servir au mieux la population, mais nous avons également promis lors de notre serment de veiller à la conservation des biens communaux. La commission a débattu de la stratégie suivie par le service. Il en ressort que les coûts des solutions choisies augmentent à chaque cycle. Comme rien ne change, la commission a fait le même vœu qu'il y a 5 ans, à savoir que le service soit attentif aux évolutions du marché et créatif sur sa stratégie et son utilisation des serveurs. Le groupe des Vert-e-s soutient les deux vœux exprimés par la commission et, comme il ne souhaite pas couler ce préavis, mais qu'il souhaite signifier son mécontentement sur l'obsolescence programmée et l'augmentation constante des coûts, il s'abstiendra lors du vote.

M. P. Chiffelle rappelle que, dans l'hypothèse hélas pas tout à fait invraisemblable où le Conseil voterait le préavis sur la vidéosurveillance, le stockage des images qu'on doit détruire au bout de 7 jours implique déjà l'utilisation de 72 TB. Or, on vient de nous expliquer qu'on monte à 75 TB. Quel est le sens d'une capacité qu'on vient d'augmenter juste dans ce but-là ? Existe-t-il une cohérence entre les deux raisonnements concernant ce problème, puisque les deux préavis sont déposés de manière pratiquement simultanée ?

M. le Syndic répond qu'on n'a pas dimensionné notre infrastructure informatique pour répondre à des besoins ponctuels ou spéciaux comme ceux de la vidéosurveillance. Le système est dimensionné par rapport aux besoins de la commune. La question de la vidéosurveillance est survenue par la suite. Ce qu'il a souhaité faire, c'est une comparaison par rapport au volume de données. La vidéosurveillance sera sur un système séparé, dans lequel il n'y aura pas de sauvegarde. En cas de problème technique, les données seront perdues. Sinon, cela nécessiterait d'autres moyens. Cela n'aurait aucun sens aujourd'hui de doubler la capacité en imaginant un jour devoir stocker des images vidéo. C'est un processus parallèle, qui ne sera pas sur notre réseau, mais qui sera à disposition notamment d'ASR. Personne dans l'administration ne visionnera ces images. Ce sont vraiment deux projets parallèles.

M. M. Rizzello rejoint ses préopinants concernant les problématiques liées à la longévité du matériel, à la nécessité de poser des conditions plus strictes dans les marchés publics lors du prochain renouvellement, voire déjà lors de celui-ci si c'est possible. La commission n'est pas convaincue que le système choisi soit le système le plus adapté, le plus performant, avec le meilleur ratio prix/performance. M. le Syndic a révélé que plusieurs communes disposent de systèmes similaires. On aurait aimé avoir une comparaison un peu plus approfondie pour s'assurer que le système choisi était, malgré son coût, le plus adapté aux besoins de la Ville. C'est la raison pour laquelle il s'est abstenu lors de la commission et qu'il continuera à le faire ce soir.

Mme S. Dohr signale que la transparence entre le service SYS et les membres de la commission n'était pas forcément positive. La commission demandait par exemple une liste des serveurs virtuels et le service a répondu que c'était hautement confidentiel et que ce n'était pas possible. Or, on s'est rendu compte que tous les serveurs n'ont pas forcément la nécessité d'être enregistrés et sauvegardés à double. On pourrait donc faire des économies. Cette liste de serveurs virtuels figurait dans le préavis de la commission ASR, elle était jointe à l'appel d'offres. Il n'y a donc rien de secret. Ce manque de transparence fait que des voix disent que c'est un système qui se repose sur du confort et sur du luxe. C'est également son avis.

M. A. Gonthier remarque que l'avantage du système, c'est la maîtrise par la Commune de ses données, qui exclut l'exploitation par n'importe quelle grande société, et la rapidité/sécurité de la reprise en cas de panne. Si l'ensemble de l'administration, qui est totalement dépendante de l'informatique, est à l'arrêt à cause d'une panne, cela a aussi un coût. L'autre question, c'est celle de la convergence sur la Riviera. Qu'on mette tous ces TB au même endroit ou qu'on les disperse, cela reste les mêmes serveurs et la même capacité. Le gain ne peut être que marginal, avec comme conséquence la perte de la rapidité du relais. Il ne se dit donc pas du tout convaincu

que ce soit une bonne idée. En revanche, marginalement, peut-être que des offres combinées de plusieurs grandes communes pourraient nous donner un peu plus de pouvoir de négociation. Concernant la question de M. P. Chiffelle, il semble que le préavis sur la vidéosurveillance ne prévoit pas de montant pour des serveurs. Les 72 TB que nous devrions avoir à disposition ne sont pas compris dans le préavis. Il constate que tout le monde semble prêt à partir en guerre contre les multinationales de l'informatique qui nous imposent leurs conditions. Bravo ! Abolissons ensemble le capitalisme !

M. P. Bertschy pense que nous devons d'abord montrer l'exemple. Combien de téléphones portables y a-t-il dans la salle et de quelle génération ? Que certains arrêtent déjà de poster des photos à tout-va sur les réseaux sociaux avant de faire la morale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité (deux avis contraires et un très grand nombre d'abstentions), comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 38/2024, du 25 novembre 2024, concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 897'000.— pour le renouvellement 2025 de l'infrastructure centrale (serveurs, stockage, baies de sauvegarde, systèmes de virtualisation et commutateurs reliant ces équipements) de l'informatique de l'administration communale de la Ville de Vevey,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 897'000.— pour le renouvellement 2025 de l'infrastructure centrale (serveurs, stockage, baies de sauvegarde, systèmes de virtualisation et commutateurs reliant ces équipements) de l'informatique de l'administration communale de la Ville de Vevey ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2.

### 11. Réponses aux interpellations

11.1 Interpellation de M. Jérôme Christen (VL), intitulée « L'affichage commercial ne devrait-il pas permettre de financer l'affichage communal et associatif ? » (2024/RI12)

M. J. Christen constate que la Municipalité persiste à vouloir interdire ou à tout le moins limiter très fortement l'affichage commercial sur le domaine public. Cela a au moins deux conséquences : cela crée des charges supplémentaires à la charge de la Ville au lieu de générer un revenu (et donc cela se reporte sur la collectivité) et cela contribue à privatiser les revenus liés à l'affichage commercial. Les supports sur le domaine privé sont maintenus et prennent désormais de la valeur au détriment de la collectivité locale. Pour exemple, près de 40 espaces publicitaires se trouvent sur le domaine CFF à Vevey. En interdisant la publicité par voie d'affichage sur le domaine public sans pouvoir atteindre les panneaux du domaine privé, la Municipalité renforce l'économie privée tout en affaiblissant la collectivité. Pour ce qui est de l'appel d'offres, la Municipalité ne semble pas avoir pris toute la mesure des recours déposés. Elle ne s'est pas positionnée sur les autres manquements importants de l'appel d'offres, au risque de se heurter à de nouveaux recours. Le respect des règles sur les marchés publics impose notamment d'assurer l'égalité des chances entre les soumissionnaires. Pour cela, nous devons régler le sort des supports existants, qui appartiennent tous au même opérateur qui est le concessionnaire actuel, et procéder à leur transfert, puis régler le sort des supports en fin de concession. Par ailleurs, en termes de coûts pour la collectivité, la Municipalité fait une impasse sur l'investissement des panneaux pour l'affichage culturel. Il pose donc les trois questions complémentaires suivantes :

- Est-ce que l'investissement pour l'achat et le déploiement sur le terrain des panneaux d'affichage est inclus dans le montant de CHF 115'000.- ?
- Sinon, à combien la Municipalité estime-t-elle les coûts pour l'achat et le déploiement sur le terrain des panneaux d'affichage ?
- La prise en charge du service d'affichage ne représente qu'une partie de l'investissement que la Ville (et donc la collectivité) aura à supporter. Ainsi, à combien se monteront les coûts totaux que la Ville devra mettre en plus dans le budget annuel ?

Mme G. Kämpf, municipale, répond qu'un préavis sera en principe déposé lors d'une prochaine séance et comme c'est un investissement, ce ne sont pas des coûts annuels au budget. L'interpellateur critique la manière dont la Municipalité a réalisé l'appel d'offres, mais ce dossier est vraiment très particulier. C'est plus facile de construire un immeuble à 15 millions de francs que de travailler sur des aspects tels que ceux-ci, surtout lorsque les sociétés habilitées à répondre à un tel marché public sont elles-mêmes à la recherche de nouveaux modèles de fonctionnement. La démarche est certes assez innovante, mais elle n'est pas du tout boiteuse comme le sous-entend l'interpellateur. Elle invite donc le Conseil à attendre le préavis pour avoir plus d'informations.

M. H. Queyranne salue l'initiative de la Municipalité. Il trouve exceptionnel qu'une Municipalité se prononce avec une interdiction de l'affichage public, qui encourage le consumérisme. Lors de la précédente discussion, on a parlé de l'impact des ressources. Nous ne sommes pas sans savoir que nous allons faire face à une descente énergétique et matérielle et donc encourager avec les deniers publics le consumérisme auprès de nos concitoyennes et concitoyens est, de son point de vue, proprement inacceptable. Nous devons encourager la sobriété pour nous concentrer sur les besoins essentiels.

Mme S. Dohr se dit très curieuse de voir comme sera ficelé ce préavis qui ira, elle l'espère, dans les détails, parce que les détails vont faire mal puisqu'on a aussi des écrans lumineux aux entrées de la ville.

M. J. Christen remarque qu'il n'a pas obtenu de réponse à ses questions, notamment sur le fait de savoir ce qu'il en est du domaine privé. Il comprend l'argumentation de M. H. Queyranne, on doit tenir compte de cet élément-là, mais en l'occurrence, dans la réalité des faits, on ne va pas résoudre le problème puisque cet affichage est toujours possible sur le domaine privé. Pour le reste, il attend le préavis qui permettra un éclairage un peu plus large sur ces questions.

Mme G. Kämpf, municipale, remarque qu'actuellement, on n'a pas de réglementation qui nous permet d'interdire l'affichage sur le domaine privé visible depuis le domaine public. Évidemment que cela devrait se poursuivre dans ce sens, mais pour l'instant la Commune tient à faire ce qu'elle peut dans le cadre de ses compétences.

M. A. Gonthier ajoute que si Vevey Libre est partisan d'une interdiction sur le domaine privé et propose une motion en ce sens, il aura tout le soutien du groupe Décroissance-Alternatives.

M. P. Bertschy remarque que, quel que soit le commerce, si l'on ne sait pas ce qu'il vend, c'est compliqué d'y entrer et de pouvoir choisir. Un minimum de positivisme permet donc à son avis de se dire que finalement une petite part de publicité est nécessaire. On dit qu'il faut faire des économies, mais encore une fois montrons l'exemple. On a vu le nombre d'affiches posées lors du référendum. Il se réjouit de voir les comptes pour connaître les montants qu'on aura dépensés pour cela.

M. A. Gonthier indique que tous les comptes figurent sur le serveur du Canton de Vaud. On a juste dépassé le budget de départ. Quand on commande les affiches, on ne sait jamais combien en mettront les autres. C'est donc très difficile d'avoir une égalité, sauf à conclure des accords. Mais nous aurons bientôt un préavis concernant l'affichage politique qui mettra peut-être fin à cette débauche de plastique. Il rappelle que da. avait déposé à l'époque une motion intitulée « Moins de plastique, plus de politique » et qui proposait l'interdiction de l'affichage libre dans la ville.

M. A. Colin rappelle la différence entre publicité commerciale et affichage lié à la communication. Ce sont deux choses différentes qu'il faut vraiment distinguer.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

#### 11.2 Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Une mise à jour s'impose ! » (2024/RI01)

M. P. Bertschy remarque que la réponse est complète, mais il n'est pas sûr d'être tout à fait d'accord avec tout ce qui est dit. Par rapport à la situation au 31 décembre 2024, il se dit quelque peu surpris que l'on considère les places réservées pour le SIGE comme provisoires, puisqu'on sait que le provisoire devrait durer au minimum 10 ans, voire plus vu les problèmes que l'on rencontre avec la rénovation de nos collèges. On peut donc admettre qu'actuellement ces places sont perdues pour la collectivité publique. Il suggère à la Municipalité de maintenir la mise à jour régulière de ce tableau parce qu'il y a à son avis des erreurs. Il examinera les choses dans le détail et ne manquera pas de revenir prochainement sur le sujet.

M. A. Dormond, municipal, indique que le tableau est mis à jour régulièrement. De légères différences peuvent effectivement exister entre les publications FAO et le tableau parce que parfois on remplace ou supprime moins de places par rapport à ce qui est publié. Le tableau présenté reflète la situation au moment du dépôt de

l'interpellation. Si on faisait à nouveau ce bilan aujourd'hui, il serait positif, puisqu'avec l'ouverture le 1<sup>er</sup> février du parking du chemin Vert, on gagne 80 places. On passe donc de - 40 places pour les voitures à + 40 places. De plus, un préavis sera soumis très prochainement au Conseil pour l'acquisition de plusieurs dizaines de places de parc en ouvrage dans le quartier de Plan-Dessus, pour lequel la Municipalité espère évidemment obtenir le soutien du Conseil. La situation des places de parc qui sont réservées pour le SIGE et ses locataires sur le domaine public n'est effectivement pas du tout idéale et on cherche des solutions pour pouvoir redistribuer une grande partie de ce domaine public aux habitantes et habitants du quartier. Une opportunité est en train de se créer avec la rénovation prochaine du CEPV qui ne souhaite plus louer les places de stationnement qui étaient liées au Centre Doret. Cela représente une trentaine de places qu'on souhaite récupérer soit pour les mettre à disposition du SIGE et de ses locataires et libérer ainsi l'espace public qui leur est réservé pendant la durée de vie du collège provisoire, soit pour les mettre à disposition des habitants et habitantes du quartier.

M. P. Bertschy se dit surpris d'apprendre que le tableau est mis à jour régulièrement. Si le tableau était à jour, pourquoi avoir demandé une prolongation de délai pour répondre à l'interpellation ? Certes, 80 places sont créées, mais elles ne sont disponibles que sur abonnement. Pour sa part, il parle bien des places à disposition des visiteurs de Vevey, chef-lieu du district, et les visiteurs ne pourront pas accéder à ce parking. On lui rétorquera avec raison que cela libérera des places en surface et c'est tant mieux. Plusieurs personnes l'ont approché ce dimanche au bord du lac pour lui demander ce qui se passait à Vevey puisque les trois horodateurs de la place du Marché étaient en panne. À quoi bon mettre les horodateurs payants le dimanche si l'on ne peut pas payer son stationnement ? Certaines personnes ont reçu des amendes. Que se passe-t-il quand on reçoit une amende alors que l'horodateur ne fonctionne pas ? À sa connaissance, on a supprimé trois horodateurs (un à la rue du Midi, les deux autres à Gilamont). Si les gens doivent parcourir toute la rue pour trouver un horodateur, le risque existe que certaines personnes trichent et ne paient pas.

M. A. Dormond, municipal, répond que les gens qui ont reçu des amendes d'ordre doivent les contester et ASR annulera la facture. Certains horodateurs ont été désinstallés parce qu'ils sont vétustes et doivent être remplacés. Un renouvellement est cours et ceux de la place du Marché sont effectivement très vétustes. C'est aussi parce qu'ils tombent très souvent en panne qu'ils doivent être remplacés.

Mme S. Dohr remarque qu'il manque dans le tableau une colonne pour les caissons à vélos que les gens peuvent utiliser avec un accès électronique pour pouvoir enfermer leur vélo en toute sécurité s'ils n'ont pas de cave ou de local à vélos. Combien de places a-t-on supprimées pour ces caissons ? Elle constate une réelle discrimination envers les deux-roues motorisés, non seulement les motos, mais aussi les vélos-cargos, les vélos électriques. En deux ans, on a créé trois places pour les deux-roues motorisés (supprimé 34, créé 37). Et les places qui sont créées, par exemple à la place Robin, sont parfois dans le caniveau, ce qui ne permet pas de parquer son véhicule de manière sécurisée. Merci au service de l'urbanisme de prêter davantage attention aux deux-roues motorisés, qui sont de plus en plus nombreux.

M. A. Dormond, municipal, répond que les box à vélos figurent dans le tableau sous la mention « Suppression d'une place voiture au profit d'une box vélos ». Il entend bien le souhait formulé pour les places pour les deux-roues motorisés, mais il entend aussi le souhait de supprimer le moins possible de places pour les voitures. L'espace public est ce qu'il est, ce sont des choix à faire, mais effectivement on a de plus en plus de véhicules motorisés sur deux roues. On le voit, la majeure partie des places voitures supprimées le sont pour créer d'autres types de places, que ce soit pour des vélos, des motos, des places PMR, Mobility, de livraison, etc. Il n'existe en aucun cas une velléité de supprimer pour supprimer.

M. A. Gonthier remarque, dans le tableau qui figure en page 2, que le taux de macarons par rapport au nombre de places de parc est extrêmement divers selon les zones. Y a-t-il une explication ? Il imagine que notamment les places pour les pendulaires interviennent dans ce calcul, mais il se dit assez frappé par cette disparité.

M. A. Dormond, municipal, ne peut donner le détail de ces disparités, mais un des éléments de réponse est qu'effectivement la pression sur le stationnement n'est pas tout à fait la même selon les zones. Il reviendra lors de la prochaine séance avec des explications plus détaillées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **12. Communications de la Municipalité**

### **12.1 Service des travaux publics, espaces verts et entretien – nouveau chef de service (2024/C01)**

La parole n'est pas demandée.

### 13. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement

#### 13.1 Interpellation de M. Serge Ansermet (PS), intitulée « Stationnement sur les Quais de la Veveyse et Maria Belgia : des interrogations et des questions... »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

M. J.-M. Roduit remarque que, depuis une dizaine de jours, lorsqu'on arrive par l'avenue Nestlé, les automobilistes ne peuvent plus tourner à droite pour descendre le long du quai de la Veveyse et doivent faire le tour du quartier pour accéder notamment au parking privé de la rue Louis-Meyer. Quelle est la raison de cette interdiction de bifurquer le long du quai de la Veveyse ?

M. le Président propose d'ajouter cette question au texte de l'interpellation déposée.

M. A Dormond, municipal, propose effectivement de répondre à cette question avec celles de l'interpellation. Ce qu'il peut dire, c'est que la situation, surtout sur le haut du quai de la Veveyse, n'est vraiment pas satisfaisante. La question a été abordée ce matin même avec le comité de direction du SIGE pour lui faire part de la position de la Municipalité et son mécontentement par rapport au nombre de places qui a été réservé en lien avec la convention pour le collège provisoire, mais qui à l'usage ne sont que peu, voire pas utilisées. Un ajustement doit être négocié avec le SIGE et ses locataires.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Conformément à la demande de l'interpellateur, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

#### 13.2 Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Réaménagement de la Place du Marché, quand, délais, combien... »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

La parole n'est pas demandée. Conformément à la demande de l'interpellateur, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

#### 13.3 Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Vouloir tout mener de front, est-ce vraiment la solution ? »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

M. V. Imhof, municipal, répond oralement aux questions posées :

1. *Existe-t-il un planning de l'avancement de tous ces projets ?* Oui, un planning interne de l'exécution est disponible, mais rien de public autre que le plan des investissements qui permet d'avoir une vision pour tout un chacun sur les travaux envisagés et prévus par la Ville.

2. *Est-ce qu'il y a des projets en suspens ? Si oui, lesquels ?* Les projets en cours sont le bd d'Arcangier, l'avenue Nestlé Ouest et l'avenue de Savoie, la rue du Collège et le bd Louis-Dapples, qui sera très bientôt en travaux. Les projets en suspens, pour lesquels la Municipalité doit encore présenter un préavis-cadre, concernent l'avenue Nestlé, l'avenue des Crosets, l'avenue Ernest-Biéler. Compte tenu de certaines absences au sein du service, le projet du jardin Doret a pris un peu de retard. Il devrait arriver entre mai et juin 2025. Les jeux d'eau ne pourront donc pas ouvrir pour le mois d'août comme prévu initialement, mais si le Conseil accepte le préavis, l'inauguration est prévue pour le mois d'avril 2026. Le démarrage des travaux de l'Urban skate à la place du 14 Juin est prévu cette année, entre mai et juillet.

3. *Avec ces deux chantiers, à l'est et à l'ouest de la ville, qui vont fortement perturber la circulation, la commune a-t-elle pensé à mettre en place des mesures de compensation ? Comme des billets de bus à prix réduits ou même gratuits pour inciter les citoyens et visiteurs à prendre les transports publics ?* Les travaux à la rue du Collège ne perturbent pas spécialement la circulation. De l'autre côté, à l'entrée ouest de Vevey, on essaie autant que possible de conserver les deux sens de circulation. Ces chantiers ne gênent pas particulièrement le trafic. La Municipalité n'a donc pas entamé de réflexion sur des billets gratuits, qui ne le seraient évidemment pas pour la Commune, qui doit aussi pouvoir les financer.

4. *Les commerces ont-ils été informés des perturbations de trafic liées aux deux chantiers qui débutent en même temps ?* Chaque fois qu'on ouvre un chantier, on prévient évidemment les gens autant que possible (par le service, par les mandataires, voire les deux). De plus, des panneaux d'informations sont posés à chaque entrée de chantier afin d'informer les personnes qui passent.

Pour ce qui est de la place du Marché, le démarrage des travaux se fera fin 2025 et les travaux sont effectivement prévus sur deux ans.

Mme S. Dohr revient sur les travaux de l'avenue Reller, qui gêne vraiment l'entrée depuis l'ouest dans la ville. C'est le chaos tous les soirs. Combien de temps ce chantier va-t-il durer ?

M. V. Imhof, municipal, répond que ce n'est pas la Ville qui mène ce chantier. Il ne peut donc communiquer des informations à ce sujet, mais il ne manquera pas de se renseigner.

M. B. Schobinger passe en voiture tous jours dans cette rue aux heures de pointe le matin et le soir. À son sens, il ne constate aucun problème.

M. V. Imhof, municipal, précise que la Ville n'est pas responsable de tous les trous que l'on voit à Vevey. D'autres services travaillent aussi dans la ville.

M. P. Bertschy ajoute qu'effectivement d'autres services doivent intervenir dans nos rues. Il n'empêche qu'ils ont chaque fois besoin d'une autorisation de la Ville pour le faire. Une coordination est donc possible.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Mme S. Dohr se déclarant satisfaite de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.

#### 13.4 Interpellation de M. Jérôme Christen (VL/Interpartis), intitulée « Du sport pour tous » pour passer du slogan à la réalité

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

M. J. Christen précise que cette interpellation, contrairement à ce qui figure sur l'ordre du jour, n'émane pas de son groupe, mais des trois cosignataires, qui souhaitent une réponse écrite.

M. J.-M. Roduit élargirait pour sa part la réflexion. On sait qu'il manque un collège à Vevey. Pourquoi ne pas associer aux installations sportives la réflexion d'un collège à cet endroit ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Conformément à la demande de l'interpellateur, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

#### 13.5 Motion de M. Patrick Bertschy (PLR/Interpartis), intitulée « Soyons à l'écoute des Veveysannes et des Veveysans »

Le texte de cette motion a été distribué avec les documents de la séance.

M. le Président remarque que le Conseil peut renvoyer cette motion en commission de prise en considération à la demande d'un cinquième des membres présents ou la prendre en considération directement et la renvoyer à la Municipalité à la majorité.

M. B. Schobinger précise que le Président doit tout d'abord ouvrir la discussion sur l'objet. Puis le règlement prévoit un vote sur le renvoi à la Municipalité ou, en cas de refus, la possibilité de passer par une commission de prise en considération. Si les deux options sont refusées, cet objet est classé.

M. le Président estime que la discussion ne doit pas forcément se faire à ce stade, mais le Conseil peut effectivement débattre du renvoi à la Municipalité en priorité.

M. T. Wahli reconnaît à titre personnel le résultat du référendum de novembre dernier. Nous n'avons pas su convaincre la majorité des votantes et des votants. Le projet n'était visiblement pas suffisamment attrayant et les étapes proposées pour rendre Plan-Dessus convivial et verdoyant n'étaient pas proposées dans un ordre convaincant. Il reste pourtant convaincu que l'automobile est un moyen de transport qui est appelé à s'effacer des centres-villes. Il n'a rien pour lui, ni la capacité de transport, ni l'efficacité énergétique, ni la sécurité, ni l'empreinte au sol, ni le coût. Face au défi climatique, à la densification urbaine, à la pollution sonore, de l'air et des sols, l'encadrement du parking par la tarification et la modulation des horaires lui semble le plus modéré des encouragements... un « nudge », comme on dit dans la théorie libérale. Cette motion présente le savoureux paradoxe de nous inviter à mettre en pratique la concertation et le dialogue tout en imposant unilatéralement un nouvel article de règlement pré-rédigé. Fixer une réglementation générale rigide sans discuter des buts recherchés serait mettre avec beaucoup de conviction la charrue devant les bœufs. Bien qu'on puisse délibérer sur les mesures à mettre en œuvre, la stratégie de mobilité à Vevey a fait l'objet d'un long processus participatif, auquel nous avons toutes et tous contribué. Il pense notamment au Plan directeur communal, développé avec la participation de la population, adopté par le Conseil en novembre 2023 et validé par le Canton en octobre 2024. Réglementer à gros traits en s'asseyant sur plusieurs

années de travail collectif n'est certainement pas ce que demande la population. Différents secteurs de la ville nécessitent différentes modalités de stationnement, il n'y a pas que « la gare » et « le reste de la ville ». Le PDCom identifie six secteurs qui n'ont pas les mêmes fonctions, ni les mêmes besoins. L'exemple des quais est frappant : en limitant la circulation et le stationnement, l'usage s'est diversifié entre terrasses, espace de promenade, de sport et de rencontres. Renforcer l'attractivité du stationnement dans ce secteur n'aurait aucun sens pour le bon vivre des Veveysannes et des Veveysans. Tout comme doubler la durée autorisée de stationnement à Plan-Dessous ne ferait que diminuer dans les mêmes proportions la disponibilité des places. Si nous fixons indéfiniment une seule formule de parking pour tout le territoire dans le règlement, nous retirons à la Municipalité la possibilité d'adapter les modalités de stationnements aux besoins de chaque quartier et à l'évolution de la mobilité. Ne nous coulons pas les pieds dans le béton si l'on veut pouvoir continuer d'avancer. Le groupe des Vert-e-s invite donc le Conseil à renvoyer ce texte à une commission de considération pour permettre aux services de réévaluer leur stratégie et leurs priorités en fonction du signal donné par la population.

Mme J. Minacci constate que le Centre et la droite s'allient pour demander à la Municipalité d'écouter les Veveysannes et les Veveysans et de réagir à la votation de novembre dernier. Mais elle rappelle que la votation portait sur l'achat d'horodateurs, et la Municipalité a écouté le vote populaire en n'achetant pas d'horodateurs. Dans cette motion, la droite prend ses rêves de stationnement pour la volonté de la population. Pourtant, le comité référendaire, censé représenter cette population, est en réalité constitué d'élus politiques et représenté dans ce dépôt par deux élus PLR. Depuis le début de la législature, la Municipalité a construit une politique de stationnement ciblée sur les besoins et les problématiques de sur engorgement de certains lieux. C'est la raison pour laquelle la place du Marché dispose d'un horaire de stationnement spécifique, de même que le quartier de Plan-Dessous. Dans ces deux quartiers, ces mesures ciblées ont facilité la circulation et le stationnement et une partie du stationnement a été reporté sur les parkings en ouvrage à proximité directe. Il est hors de question d'accepter une proposition purement dogmatique du centre et de la droite qui souhaitent revenir à des problèmes aujourd'hui résolus. Le quartier de Plan-Dessous veut-il à nouveau être pris d'assaut le week-end à cause de sa proximité directe avec le lac? Les détenteurs de macarons souhaitent-ils à nouveau chercher en vain des places de parc auxquelles ils et elles ont droit ? Les attaques de la droite visant à valoriser un espace public dédié uniquement à la voiture ne sont pas étonnantes, mais elle rappelle qu'en 2021, la population a voté pour une Municipalité à majorité de gauche, qui n'est donc pas tenue d'appliquer la politique de la droite, surtout quand elle se mure dans une vision d'arrière-garde qui ne tient aucunement compte des besoins spécifiques de certains lieux en matière de stationnement. Le Centre, grand absent de la campagne sur les horodateurs, s'est rallié aux gagnants, alors même que Vevey Libre s'était positionné contre le référendum en début de campagne. Quelle est donc leur boussole ? Pour toutes ces raisons, le groupe da. refusera sans hésiter cette motion qui, en plus d'instrumentaliser le vote des Veveysannes et des Veveysans, ne nous ferait que retrouver des problèmes de stationnement désormais réglés.

M. B. Schobinger pense que personne ne s'est caché que ce référendum était un plébiscite ou non sur la politique de stationnement voulue par la Municipalité. Certes, c'est une politique de gauche que la Municipalité mène aujourd'hui. Une politique de droite en matière de stationnement serait d'enlever toutes places vélos et deux-roues pour en faire du stationnement pour les voitures, d'enlever les horodateurs et les pistes cyclables pour faciliter la voiture. C'est très extrême et ce n'est évidemment pas ce que veut la droite. La motion ne propose pas d'enlever les horodateurs, mais de revenir à quelque chose qui se pratique usuellement ailleurs, c'est-à-dire un stationnement de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00. Le stationnement minimum de deux heures diminue certes le taux de rotation, mais c'est une décision du Conseil de l'époque. Si elle doit changer, autant la soumettre à nouveau au vote. L'abandon de la tarification les dimanches et jours fériés, c'est aussi pour avoir une certaine uniformité avec les communes avoisinantes. Ce n'est pas demander la lune ni une politique fondamentalement de droite sur le stationnement. L'idée est juste de revenir un peu en arrière et d'écouter la population veveysanne qui a dit non à ce qu'il qualifie de plébiscite raté pour la politique de la Municipalité.

Mme S. Tobler revient sur le fait de déposer une motion. Après avoir pris contact avec le Préfet, nous devons déposer un article rédigé, raison pour laquelle les motionnaires ont proposé un article précis. Par rapport au renvoi à une commission, celle-ci ne pourrait pas, contrairement à ce qui a été dit, faire des amendements à l'article rédigé, contrairement à la Municipalité qui pourrait venir avec une modification du texte. À titre personnel, elle a fortement œuvré pour le référendum et cherché des signatures. Elle peut assurer de son expérience sur le terrain que si ce référendum avait porté sur la tarification du stationnement les dimanches et jours fériés, le plébiscite aurait été bien supérieur.

M. H. Queyranne constate que plane en permanence l'ombre de l'argument comme quoi les gens qui viendraient à Vevey sont découragés par la politique de stationnement. Il suffit de se promener le week-end à Vevey pour constater l'affluence grandissante et de parler avec les gens pour voir que Vevey est une ville qui attire de plus en plus. Il ne pense donc pas que notre politique de stationnement soit défavorable, bien au contraire.

Mme S. Dohr rappelle que la position de Vevey Libre a toujours été dans la nuance. Aujourd'hui, Vevey Libre est bien conscient que le futur de Vevey se fera certainement avec moins de véhicules à quatre roues, mais on ne

peut pas changer le mode de fonctionnement des gens du jour au lendemain. Concernant le référendum, Vevey Libre a laissé le libre choix. Pour sa part, elle était active sur le terrain pour récolter les signatures. Félicitations au comité qui a réussi à récolter suffisamment de signatures pendant l'été, alors tout le monde était en vacances. La rencontre avec les gens était très instructive. Tout un travail doit se faire en amont avant de vouloir bannir la voiture de la ville. C'est ce que Vevey Libre aimerait signaler. On peut tout changer, mais pas à pas.

M. R. Pieren revient sur l'affirmation selon laquelle le stationnement à Vevey est une affaire réglée. Il dirait plutôt que le stationnement est réglementé. L'idée n'est pas de faire revenir les plus gros 4x4 de la planète et toutes les voitures le long du lac, mais aujourd'hui, quoi qu'on en pense et qu'on en dise, une partie de la population, notamment âgée, continuera à utiliser la voiture. Même si aujourd'hui 30, 40 voire 50% de la population n'est pas satisfaite de la situation, dire que la question du stationnement est réglée, c'est faux. Dès lors, écoutons ces personnes et allons dans le sens de ces quelques pourcents de gens qui ne sont aujourd'hui pas satisfaits.

M. J. Spieldenner ne voit pas ici une question de droite ou de gauche, mais de recettes supplémentaires pour la commune. La Municipalité a agi de manière réfléchie. Avec le stationnement payant du dimanche, combien d'argent rentre dans les caisses de la Ville ? C'est un argument qui normalement ne vient pas de la gauche, mais cela gonfle un peu nos recettes dans une situation budgétaire assez serrée. Merci de voter un renvoi en commission, pas à la Municipalité.

M. M. Rizzello précise que le Centre et les Verts libéraux ont soutenu le référendum et demandé à voter oui ; ils n'ont donc pas changé de bord ou de boussole. Le référendum portait effectivement sur la pose d'horodateurs à Plan-Dessus, mais c'est la seule fois que la population a pu se prononcer sur une partie de la stratégie politique de la Municipalité concernant le stationnement à Vevey. Il rappelle aussi qu'une pétition a été remise à la Municipalité avec 3'600 signatures ; ces personnes ont également le droit d'être écoutées. On peut se poser des questions sur la politique de stationnement actuelle, en tout cas dans certains quartiers, et la Municipalité doit se pencher à nouveau sur ce dossier et voir si d'autres possibilités iraient dans le sens de la motion. Par rapport aux recettes supplémentaires, sauf erreur on ne sait pas exactement combien ces jours payants supplémentaires rapportent, mais pour les dimanches et jours fériés, des contractuels d'ASR travaillent et cela a un coût. Ce sont des éléments que l'on doit aussi prendre en compte.

M. R. Pieren rappelle, pour les gens qui auraient des visites, que des cartes à gratter sont disponibles au prix de CHF 3.-/demi-journée et CHF 6.-/journée. Cela peut rendre service et éviter des amendes à CHF 40.-.

Mme J. Minacci pense qu'on ne saura jamais si toutes les personnes qui ont voté pour le référendum sont favorables à la pétition lancée il y a quelques années, parce que ce n'est pas sur cet aspect-là que les gens ont voté. Connaît-on le pourcentage de gens de Vevey qui ont signé la pétition ? Ce ne sont probablement pas 3'600 Veveysannes et Veveysans qui ont signé. On ne cesse de dire que c'est compliqué de venir se parquer à Vevey, mais la réponse à l'interpellation de M. P. Bertschy montre que le nombre de places de parc ne diminue pas. Arrêtons donc de dire que la Municipalité mène une politique de suppression du nombre de places de stationnement ou de possibilités de se parquer ! Les chiffres montrent le contraire. Elle ne comprend donc pas très bien le sens de cette motion vu ces éléments-là.

M. J. Christen a abandonné la voiture il y a 12 ans, choix que tout le monde ne peut pas faire, mais il peut être encore automobiliste à l'occasion, notamment lorsque les transports publics sont trop contraignants. La position de Vevey Libre a toujours été claire. Avant le référendum, Vevey Libre a dit que la décision portait exclusivement sur la question des horodateurs. Le groupe était partagé, ces horodateurs ayant quelque part un sens, mais il a aussi dit, à plusieurs reprises, que la politique menée par la Municipalité en matière de mobilité, si elle partait dans la bonne direction, se faisait à la hussarde, qu'elle était trop violente, mal communiquée, que des mesures de compensation étaient nécessaires. La Municipalité s'est entêtée malgré les avertissements. Nous savions qu'à un moment donné - les référendaires ont habilement joué - le vote porterait sur la question de la mobilité en général. Les partisans de ces horodateurs et de la politique de mobilité ont aussi fait de cette question un débat sur la politique de mobilité. Rien ne sert maintenant de « ouin-ouiner », la population a voté et nous devons en tenir compte. Si le scrutin n'avait vraiment porté que sur la question des horodateurs, aujourd'hui peut-être n'aurions-nous pas ce débat. Or, on a bien vu tout au long de la campagne que c'est la politique de mobilité qui était en jeu et aujourd'hui, à juste titre, les référendaires essaient d'aller dans le sens d'une plus grande tolérance à l'égard de l'automobile. Tout n'est pas bon à prendre dans cette motion, notamment la question des deux heures de limitation. On sait qu'à certains endroits, notamment près des commerces, une plus grande rotation est indispensable. Aujourd'hui, la partie droite de l'assemblée souhaite mettre le holà à cette politique de mobilité, dire qu'on est allé trop loin et corriger un peu le tir. Que la Municipalité continue à s'entêter si elle le souhaite, mais peut-être devra-t-elle à un moment donné changer un peu de direction. La Municipalité triera le bon grain de l'ivraie dans ce texte et ensuite le Conseil se prononcera.

M. A. Dormond, municipal, constate que beaucoup de choses ont été dites, mais la Municipalité se doit de réagir face à cette motion. 3'603 personnes au total ont signé la pétition, dont 1'469 de Vevey, les autres provenant de 209 autres communes, dont certaines en Suisse alémanique. Cette motion pose certaines interrogations, elle contient certaines incohérences et incompatibilités avec notamment certains objectifs, principes et mesures du plan directeur communal accepté par le Conseil communal et validé par le Conseil d'État. Ce document nous lie en quelque sorte avec le Canton. D'autres éléments viennent en contradiction avec le plan directeur cantonal, qui demande aux communes d'avoir des politiques de stationnement et des plans de mobilité qui encouragent le report modal, les transports publics et la mobilité douce. Cette motion va aussi à l'encontre de mesures discutées et adoptées par les communes membres de l'agglomération Rivelac dans le but de réfléchir au stationnement de manière coordonnée. Un règlement bétonné ne permettrait plus aux communes de se coordonner et se mettre ensemble au sein de l'agglomération pour réfléchir à ces questions de stationnement. In fine, si les mesures de stationnement qui sont incluses dans le projet d'agglomération ne peuvent pas être mises en place, le risque existe que la Confédération nous note mal parce qu'on n'aura pas réussi à travailler ensemble sur ces aspects-là. Certaines mesures proposées dans cette motion sont contraires aussi au plan climat et à l'urgence climatique déclarée par la Municipalité. La durée minimale de deux heures ne répond pas à toute une partie de la population et des commerçants. Aucune commune autour de nous n'a une limitation minimale à deux heures, parce que cela ne répond pas aux besoins de certains commerces qui, s'ils n'ont pas un certain taux de rotation, vont perdre des clients. La politique de la Municipalité a toujours été très claire, à savoir de privilégier la longue durée de stationnement dans les parkings en ouvrage et autant que possible des places en surface de courte durée. Inscrire une durée minimale dans le règlement ne permettrait plus cette flexibilité. Si l'on n'a plus la possibilité d'adapter le type de stationnement vis-à-vis aux développements qui se passent dans les villes, on n'aura plus de marge de manœuvre pour pouvoir répondre à certaines demandes des commerces, qui sont en perpétuelle évolution. Ce sont des discussions qu'on a aussi avec la SIC. Ce n'est pas la Municipalité d'aujourd'hui qui a mis en place la limitation actuelle des places de parc à une heure. On a mis en place les premières limitations à une heure en 2006 déjà. Cela fait 20 ans que cela existe à Vevey. Ce ne serait donc pas un retour à un juste équilibre, mais un retour de 20 ans en arrière en matière de politique de stationnement. La politique de stationnement développée depuis 2021 s'est aussi basée sur des évolutions qui ont eu lieu déjà avant, lors des législatures précédentes. Ce n'est pas non plus un bouleversement total. Ce sont des éléments qui sont problématiques et que l'on doit garder en tête avant de passer au vote.

M. P. Bertschy remarque que les Veveysannes et les Veveysans se sont exprimés. Si certains peinent à croire que le vote était en fait l'expression d'un ras-le-bol face à la politique de mobilité, il les encourage à voter la motion, le règlement, puis de lancer un référendum pour demander l'avis de la population. (*M. C. Tolusso propose alors une motion d'ordre, M. P. Bertschy lui rappelle qu'il doit attendre son tour de parole pour la proposer, que celle-ci doit être mise en discussion puis votée*) Pendant la campagne, on a reproché aux référendaires de vouloir tout mélanger, et maintenant qu'ils viennent avec ce qu'ils ont proposé aux Veveysannes et Veveysans, on le leur reproche en leur disant que la population n'a voté que sur les horodateurs. Mais cela a été dit, les gens en ont assez de la mobilité, de la circulation et du parcage à Vevey. Certes, beaucoup de gens viennent à Vevey en visite, mais pour certains commerces, notamment de la Vieille Ville, la situation est catastrophique. On peut bien dire que c'est parce qu'ils ne sont plus adaptés au marché actuel, reste qu'on parle de commerces qui ont plus de 50 ans de présence à Vevey et qui aujourd'hui tirent la langue. On nous dit que les places de parc sont en augmentation à Vevey, mais dans quelques mois nous allons perdre 150 places à la place du Marché. Et l'on pourra faire tous les comptes, on sera alors en négatif, même si l'on peut se réjouir de l'ouverture de certains parkings, mais qui sont des parkings provisoires. Il reste 9 ans pour la Cour aux marchandises, à moins que les CFF ne décident de maintenir leur friche ferroviaire aux dépens de ce que leur a demandé le Parlement, à savoir de les rentabiliser. On peut prendre la pétition à la rigolade, d'aucuns l'ont fait aussi pour le référendum et on a vu le résultat. C'est la preuve que lorsqu'on donne la possibilité aux Veveysannes et Veveysans de voter, ils s'expriment parfois au contraire de ce que l'on pense. Pour ce qui est du nombre de signatures, la communication 2023/C14 sur la pétition donne tous les chiffres. On nous dit avoir un dialogue avec la SIC, c'est intéressant, mais la SIC a soutenu le référendum. Si le dialogue est si intense, elle n'aurait donc pas dû soutenir le référendum. La motion demande effectivement une durée de stationnement de deux heures, mais on est prêt à comprendre qu'à certains endroits, une heure, voire une demi-heure à la place de la Gare suffisent. On est prêt à donner toute latitude à la Municipalité pour examiner cela au mieux. Enfin, par transparence, il ajoute que si le Conseil devait ne pas accepter le contenu de cette motion et la renvoyer à la Municipalité pour un changement si possible en 2026, certaines personnes l'ont approché pour savoir si une initiative communale était possible. Et là, nous aurions la réponse des Veveysannes et Veveysans sur le sujet, notamment le dimanche et les jours fériés payants. Et probablement que le résultat pourrait déplaire à une partie du Conseil.

M. T. Wahli dépose une motion d'ordre afin de clore la discussion et de passer au vote.

M. le Président rappelle l'art. 108, qui prévoit que « toute opération du Conseil peut être interrompue par une motion d'ordre qui concerne le débat, sans toucher à son fond même. Si cette motion est appuyée par cinq membres au total, elle est mise en discussion et soumise au vote ».

Cette motion d'ordre est soutenue réglementairement et personne ne demande la parole à son sujet. Au vote, elle est acceptée à une large majorité (deux avis contraires et un certain nombre d'abstentions). La discussion est donc close.

Un premier vote ne permet pas de déterminer un résultat clair sur la prise en considération de la motion et son renvoi à la Municipalité. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que le renvoi à la Municipalité est refusé par 38 non, 30 oui, 1 abstention. En revanche, un cinquième au moins des membres présents soutient le renvoi de cette motion à une commission de prise en considération. La nomination de celle-ci sera portée à l'ordre du jour de la séance du 27 mars 2025.

### 13.6 Postulat de M. Laurent Cornu (PLR), intitulé « Vevey, ville indépendante ou chef-lieu du district de la Riviera ? »

Le texte de ce postulat a été distribué avec les documents de la séance. *(Pendant la lecture du texte, M. le Président rappelle à l'ordre MM. M. Rizzello et C. Tolusso, qui discutent. M. M. Rizzello s'insurge, arguant que d'autres personnes ont fait la même chose pendant toute la séance, sans que le Président intervienne. Le traitement doit être le même pour tout le monde)*

M. le Président rappelle que la procédure pour un postulat est la même que pour la motion précédente.

M. A. Dormond, municipal, indique que les facilités d'accès existent et la Municipalité n'a aucune velléité de faire barrage aux personnes qui viennent de l'extérieur. Si l'on prend la disponibilité des places en temps réel, on voit que des places sont toujours disponibles, même aux heures et jours les plus chargés. Le mercredi vers 14h00 par exemple, on a toujours en moyenne 330 places libres dans les parkings en ouvrage, parce que ce sont ceux que l'on peut comptabiliser en temps réel. Et dans certains secteurs, des places libres sont également disponibles en surface. Les jours particulièrement critiques au niveau du stationnement se comptent sur les doigts d'une main (cirque Knie, Saint-Martin, Noël, Festival des artistes de rue). À ces périodes-là, on a un peu moins de 50 places libres dans les différents parkings en ouvrage. Cela représente 26 heures sur l'année, soit 0,29% du temps. Sur les 8'760 heures que compte une année, on a donc des disponibilités constantes sur le parc de stationnement de la commune. Dire qu'il n'y a aucune facilité pour se parquer et effectuer ses démarches administratives et judiciaires est donc exagéré, d'autant plus que les bâtiments dans lesquels on se rend pour remplir ces différentes obligations sont situés à cheval entre deux parkings souterrains relativement importants (Simplon et Vieille Ville), où des places sont constamment à disposition. On ne peut donc pas dire que la Ville et la Municipalité empêchent les gens de remplir leurs tâches judiciaires et administratives. Pour ce qui est de « réfléchir à des itinéraires de bus intégrant les devoirs liés à notre chef-lieu », la Municipalité a justement déposé un préavis ce soir pour le développement du réseau de bus VMCV. Ce préavis, élaboré durant les deux dernières années en étroite collaboration avec les communes environnantes, les VMCV, mais aussi l'agglomération Rivelac, propose d'améliorer la desserte en transports publics des communes voisines vers le centre du district, à savoir Vevey, avec des cadences augmentées, une nouvelle ligne créée, des lignes diamétralisées, donc une augmentation conséquente de l'offre. Concernant les P+R et les parkings d'entrée de ville de manière générale, la volonté est effectivement de tendre dans cette direction-là avec le plan directeur communal et on s'attelle à trouver des solutions de parage, mais qui soient économiquement viables. Construire un parking souterrain en ouvrage coûte plusieurs millions de francs et la Municipalité espère que le jour où elle pourra présenter un projet concret, le Conseil soutiendra les millions d'investissements qui seront nécessaires. C'est donc par souci d'économie aussi qu'on cherche à développer des solutions de parage à moindre coût. Des discussions sont en cours avec Nestlé afin d'ouvrir de manière plus large le parking qu'ils mettent déjà à disposition à certaines occasions. Le parking du chemin Vert a ouvert le 1<sup>er</sup> février, etc. On intègre déjà les citoyennes et citoyens des communes voisines dans nos projets, certes pas systématiquement, mais à plusieurs reprises des communes voisines ont largement participé à certaines réflexions. On peut parler du projet d'agglomération où chaque commune, avec ses services, sa population, a nourri les différentes mesures de ce projet, qui traite essentiellement de la mobilité. Il y a aussi toute l'étude réalisée en collaboration avec les communes et les VMCV. Dans l'ensemble, les démarches participatives sont ouvertes à tout le monde. Pour celle de la gare, un questionnaire en ligne a permis à plus de 400 personnes de répondre, y compris des communes avoisinantes. Pour les démarches participatives réalisées dans le cadre de l'entrée de ville-ouest, on a expressément invité les Municipalités de Corseaux et de Corsier à transmettre l'information à leur population. Certaines citoyennes et certains citoyens de ces communes ont participé, malheureusement très peu. L'étude sociologique du stationnement menée à Plan-Dessus a permis d'interroger des Veveysannes et des Veveysans, mais aussi des gens d'autres communes ; plus de 50% venaient d'ailleurs. Dire qu'on n'inclut pas les communes voisines dans les réflexions est donc faux. D'autres instances, certes plus politiques, discutent aussi de projets de mobilité, comme la CORAT, la CAT, etc. Si l'on veut vraiment harmoniser les pratiques et prendre en considération les avis de tout le monde, on devrait plutôt proposer une fusion de communes. Mais sans ouvrir ce débat-là, on prend quand même en compte l'avis des communes voisines sur pas mal de points. On l'a beaucoup fait ces dernières années en tout cas.

M. C. Toluso dépose une motion d'ordre pour passer directement au vote, évitant ainsi des discussions oiseuses. Tout a été dit en matière de stationnement et de politique des transports à Vevey et le Conseil peut se prononcer sur le postulat. Cette proposition est soutenue réglementairement.

M. P. Bertschy espère que cela ne deviendra pas une habitude, parce que les gens qui ne sont pas d'accord de débattre n'ont rien à faire dans cette salle.

M. C. Toluso indique que ressasser tout le temps les mêmes arguties et les mêmes rancœurs ne mènent à rien. La politique des transports est parfaitement menée par le service de l'urbanisme et le municipal vient de nous faire un résumé clair de la situation.

Au vote, la motion d'ordre est acceptée à une large majorité (quatre avis contraires et quelques abstentions). La discussion est donc close.

Un premier vote ne permet pas de déterminer un résultat clair sur la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que le renvoi à la Municipalité est refusé par 39 non, 29 oui, 1 abstention. En revanche, un cinquième au moins des membres présents soutient le renvoi de ce postulat à une commission de prise en considération. La nomination de celle-ci sera portée à l'ordre du jour de la séance du 27 mars 2025.

#### **14. Questions, vœux, propositions individuelles**

Mme G. Kämpf, municipale, annonce le lancement de la 2<sup>e</sup> bourse aux projets durables lundi 10 février prochain. CHF 40'000.- sont à disposition, avec un budget maximum par projet de CHF 10'000.-. Il n'y a, cette année encore, pas de directives ou cadrage de projets ; le but est de faire émerger des projets durables. On a eu des belles surprises et découvertes l'année dernière. La phase de dépôt court jusqu'au 31 mai. Suivra une phase d'analyse de la faisabilité des projets avec un comité d'évaluation. La population votera au mois de septembre et les résultats seront annoncés au mois d'octobre. Merci d'en faire la promotion pour mobiliser la population autour de ces enjeux.

M. S. Dohr revient sur le communiqué du 21 janvier 2025 concernant la modification de la durée maximale de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. Merci d'avoir empoigné cette problématique. Reste que des personnes en fauteuil roulant qui possèdent une voiture vont faire un tour en bateau ou un voyage en train, et la durée de 5 heures est un peu trop courte. Certes, les personnes qui ont un macaron de mobilité réduite peuvent se garer sur une place normale de manière illimitée, mais elles doivent avoir suffisamment de place pour pouvoir sortir de leur véhicule. Merci à la Municipalité de penser à toutes ces personnes, qui ne sont pas nombreuses, et instaurer peut-être à la place du Marché et autour de la gare une durée généralisée de 10 heures.

M. P. Bertschy remarque que M. A. Dormond a lancé l'idée d'une fusion de communes. Il rappelle que le Conseil communal a voté à l'époque un crédit de CHF 800'000.- pour une étude en vue de la fusion des dix communes. Il avait personnellement demandé que les Veveysannes et Veveysans puissent s'exprimer, mais on n'a jamais pu organiser le vote, parce qu'aucune autre commune ne souhaite fusionner avec Vevey.

M. A. Gonthier indique que ce n'est pas la fusion avec Vevey qui a été refusée, mais la fusion des dix communes. Les motifs sont multiples. Preuve que cela ne concerne pas Vevey, c'est que Veytaux a refusé la fusion avec Montreux, alors que tout militait en ce sens. Les fusions sont des choses extrêmement complexes, les raisons pour lesquelles la population refuse tel ou tel projet sont très difficiles à appréhender. Il y a des motivations contradictoires et extrêmement diverses d'une commune à l'autre. Dire que c'est parce que Vevey figurait dans le pot et que la population aurait accepté une fusion à 9, il n'y croit pas.

M. P. Bertschy remarque qu'il a personnellement assisté à l'époque à trois séances en lien avec la fusion. Tout le monde a dit qu'il ne voulait pas fusionner avec Vevey.

M. J. Christen intervient concernant une fresque qui se trouvait dans le passage qui se trouve sous Simplon 16-18 et qui permet de rejoindre le parc du Panorama. La Municipalité avait commandé cette fresque à l'époque lorsque la commune traversait une période de crise dans les années 90. Cette fresque a disparu. A-t-on consulté l'auteur de cette fresque et la Municipalité se préoccupe-t-elle davantage d'effacer des fresques qui font partie du passé de notre ville plutôt que les tags et graffitis qui polluent la vision de notre cité ?

M. P. Molliat, municipal, répond que ce mur a fait l'objet de dégradations par des tags. Il a donc été repeint pour retrouver un état acceptable, ce qui a fait disparaître la fresque. Mais il se renseignera à ce sujet.

M. P. Butty remarque qu'il y a quelques jours, le Musée Jenisch a inauguré ses nouvelles expositions de printemps, avec les très belles œuvres de Françoise Pérovitch, artiste reconnue mondialement dans son domaine, et un hommage à Félix Vallotton à l'occasion du centième anniversaire de sa mort. Comme chaque membre du Conseil, il a reçu une invitation à participer au vernissage de ces expositions le 28 janvier dernier. Il n'y a compté malheureusement que moins de cinq conseillers ou conseillères (dont un ancien membre de cette assemblée), alors que plus de 600 personnes sont venues de partout pour l'occasion. Et ce midi, seuls trois membres du Conseil ont participé à la visite guidée menée par Mme N. Chaix, la directrice du Musée. Si nous voulons pouvoir juger des budgets et autres engagements que la Ville doit faire pour ses musées, nous devons les connaître de l'intérieur et il regrette que les invitations qui nous sont faites rencontrent aussi peu d'échos.

M. P. Bertschy aurait beaucoup apprécié de pouvoir assister à la visite d'aujourd'hui, mais c'est compliqué à midi lorsque les gens travaillent, notamment si l'on dépend des horaires des transports publics.

M. L. Lavanchy annonce qu'une séance de rattrapage est prévue le jeudi 13 février à 18h30 pour l'exposition de Françoise Pérovitch.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h40.

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Philippe Herminjard  
Président



Carole Dind  
Secrétaire

